



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE BAIE-TRINITÉ**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE  
LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE BAIE-TRINITÉ, TENUE À LA SALLE  
WILLIE-CYR DU CENTRE DONALD-THIBEAULT, LE MERCREDI 18 AOÛT  
2021 À 18H30.**

**Sont présent(e)s :**

M. Étienne Baillargeon	Maire
Poste vacant, conseiller :	siège n° : 1
Mme Nancy Charpentier, conseillère :	siège n° : 3
Mme Carole Jourdain, conseillère :	siège n° : 5
M <sup>me</sup> Line Larouche, conseillère :	siège n° : 6

M. Guy Bouchard, directeur général et secrétaire-trésorier

**Sont absent(e)s :**

Mme Diane Lebrasseur, conseillère :	siège no : 2
Mme Thérèse Harrisson, conseillère :	siège no : 4

Conformément à l'article 156 du *Code municipal*, l'avis de convocation a été donné à tous les membres du conseil, au moins deux jours avant la séance. Les membres du conseil confirment avoir reçu l'avis de convocation conformément au Code Municipal du Québec.

**Ouverture de la séance**

Le secrétaire-trésorier constate le quorum et déclare ouverte la séance à 18h35, 6 personnes assistent à la séance.

**Ordre du jour**

1. OUVERTURE D'ASSEMBLÉE
2. Dépôt et acceptation des états financiers 2020 pour la Municipalité de Baie-Trinité
3. Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier pour l'année 2020
4. PÉRIODE DE QUESTIONS Basées uniquement sur les points à l'ordre du jour
5. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**2021-08-12 DÉPÔT ET ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2020 POUR LA  
MUNICIPALITÉ DE BAIE-TRINITÉ**

Conformément à l'article 176.1 du CMQ, le secrétaire-trésorier a donné avis public que les rapports financiers 2020 allaient être déposés à la présente séance, le tout, conformément au Code municipal.

2021-08-13

Ainsi, le secrétaire-trésorier dépose le rapport financier 2020 ainsi que le rapport du vérificateur externe visé au premier alinéa de l'article 966.2 CM.

## **RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER POUR L'ANNÉE 2020**

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, je vous présente les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'année 2020 déposés à la séance extraordinaire du conseil municipal du 18 août 2020.

### **Le rapport financier**

Les états financiers au 31 décembre 2020 nous indiquent que les revenus de fonctionnement ont été de 1 800 524\$. Les différentes charges de la Municipalité (dépenses) moins les amortissements totalisent un montant de 1 432 187\$. Les activités d'investissements totalisent la somme de 136 672\$. Le remboursement de la dette pour sa part totalise 575 431\$.

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, financement à long terme, remboursement de la dette, affectation, etc.), les états financiers indiquent que la Municipalité a réalisé en 2020 un déficit de fonctionnements à des fins fiscales de 63 538\$.

À la même date, la Municipalité possédait un excédent accumulé non affecté de 3 252 911\$, lequel inclut l'excédent de l'exercice 2020.

<b>REVENUS</b>			
	<b>Budget 2020</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Taxes	673 471.00 \$	671 577.00 \$	664 400.00 \$
Tenant lieu de taxes	134 962.00 \$	145 127.00 \$	135 571.00 \$
Transferts	801 445.00 \$	869 986.00 \$	1 196 556.00 \$
Services rendus	45 356.00 \$	62 685.00 \$	48 888.00 \$
Imposition de droits	11 300.00 \$	7 052.00 \$	9 639.00 \$
Autres	3 601.00 \$	44 097.00 \$	2 642.00 \$
<b>Totaux</b>	<b>1 670 135.00 \$</b>	<b>1 800 524.00 \$</b>	<b>2 058 696.00 \$</b>
<b>CHARGES</b>			
	<b>Budget 2020</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Administration générale	359 193.00 \$	340 145.00 \$	468 218.00 \$
Sécurité publique	118 243.00 \$	123 758.00 \$	94 990.00 \$
Transport	411 151.00 \$	390 617.00 \$	316 925.00 \$
Hygiène du milieu	365 315.00 \$	381 755.00 \$	360 340.00 \$
Urbanisme et dév.	25 880.00 \$	28 955.00 \$	42 405.00 \$
Loisirs et culture	55 988.00 \$	50 425.00 \$	41 172.00 \$
Frais de financement	117 000.00 \$	116 532.00 \$	126 771.00 \$
<b>Totaux</b>	<b>1 452 770.00 \$</b>	<b>1 432 187.00 \$</b>	<b>1 450 861.00 \$</b>

### **Le rapport du vérificateur externe**

Les états financiers 2020 ont été vérifiés par le vérificateur externe, monsieur Jean-François Bonneau, CPA, CA Associé / Certification et Services-Conseils chez Deloitte, en date du 31 décembre 2020. Dans le cadre de cette vérification, le vérificateur a, conformément à la Loi, établi les états financiers consolidés de la Municipalité de Baie-Trinité.

Suite à la réalisation de son mandat, le vérificateur, dans le rapport de l'auditeur indépendant, est d'avis que « les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la

Municipalité de Baie-Trinité au 31 décembre 2020 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public ».

### **Le traitement des élus**

La Loi sur le traitement des élus municipaux prévoit que le rapport financier de la municipalité doit contenir une mention sur la rémunération et sur l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supra municipal. (Référence rapport financier page S-45).

<b>Fonction</b>	<b>Rémunération</b>	<b>Allocation de dépenses</b>
Conseiller(ère)s	11 166\$	5 584\$
Maire	5 000\$	2 500\$

### **DIFFUSION**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme. Carole Jourdain

**D'EXPÉDIER** une copie de ce rapport à toutes les portes des immeubles de la municipalité afin d'informer les citoyens sur les faits saillants de ce rapport, et que celui-ci soit aussi disponible sur le site internet de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


### **PÉRIODE DE QUESTIONS Basées uniquement sur les points à l'ordre du jour**

Monsieur Georges Gagnon : Monsieur Gagnon a demandé de commenter l'écart des déficits à des fins fiscales de 2019 et de 2020. Il a aussi demandé de connaître les recommandations du vérificateur externe.


### **2021-08-14 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Madame Nancy Charpentier de lever l'assemblée, il est 18h49.

  
Monsieur Étienne Baillargeon  
Maire

  
Guy Bouchard  
Directeur général et secrétaire-trésorier

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

  
Monsieur Étienne Baillargeon  
Maire